

Programme de formation

Intitulé de la formation :

Remise à niveau – Français – Lire, comprendre et écrire pour les situations de la vie quotidienne et professionnelle Phase 1 – parcours complet et préparation à la certification Le Robert.

Spécialité de la formation (cf. nomenclature NSF) : NSF 100 – Formations générales
Formations générales – savoirs de base, remise à niveau, lutte contre l'illettrisme

Précisez si formation certifiante (code RS) ou qualifiante (code RNCP) :

Présentation de l'organisme

GrandsEnsemble Formation

Bazaar St-So. 292, rue Camille Guérin 59800 LILLE

N° SIREN : 488458969. NDA : 31 59 09031 59. Certificat Qualiopi n° FRCM24963.

Responsable légal : Laurent Courouble.

Informations pratiques, CGV et règlement intérieur : <https://formation.grandsensemble.org> .

Nom de l'activité / de l'entrepreneur : Doriane BOSSUT, formatrice – E=mc³ Formation

Présentation de l'intervenante : J'accompagne des publics adultes peu ou non scolarisés vers l'acquisition des savoirs de base et de la communication en français. Je conçois et anime des formations fondées sur des pédagogies actives, explicites et ludiques, favorisant l'autonomie et l'engagement des apprenants.

Je dispose d'une **expérience professionnelle de plus de 20 ans** dans le champ de l'éducation, et **de 15 ans** dans les champs de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation d'adultes, au sein de structures variées (centres sociaux, SIAE, dispositifs d'insertion, formation indépendante).

Coordonnées (téléphone, mail) : 06 26 93 56 78 – contact@emc3formation.fr

Contexte de l'action

PROGRAMME REMISE A NIVEAU – FRANÇAIS PARCOURS COMPLET PHASE 1

Ce parcours est adaptable selon votre problématique particulière ou votre cahier des charges.

Cette action de formation s'inscrit dans la **priorité "transition démographique" du FNE-Formation** en renforçant les compétences socles en lecture et écriture indispensables au

maintien dans l'emploi, à l'adaptation des salariés face à l'évolution des exigences professionnelles et à la sécurisation des parcours.

Modalités et organisation pédagogique

Résumé de l'action de formation :

La formation se déroulera sur 90 jours à raison de 5 jours par semaine en parcours.

Public : scolarisé en langue française ayant besoin d'un approfondissement, d'un élargissement de ses connaissances ou d'un rappel de certains points acquis.

Durée (nb heures réparties sur nb de jours) : 180 heures à raison de 2 heures par jour en présentiel.

Prérequis : formation ouverte à un public de degré 3 selon le cadre national de référence de l'ANLCI. Le niveau initial sera testé en amont de la formation même si l'apprenant dispose d'une certification.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : pour compenser un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique, nous pouvons mettre en place des plans d'accompagnement personnalisés pour votre confort et votre réussite. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de vos besoins.

Modalités de formation :

- Formation ☒ Inter-entreprise ☒ Intra-entreprise ☐ Particulier
- Formation ☐ À distance ☐ Hybride ☒ Présentielle : à déterminer (accessible aux PMR).
- Formation ☐ Individuelle ☒ Collective : 10 personnes maximum par groupe, minimum 3.
- Formation incluant une offre d'hébergement et restauration : ☒ Non ☐ Oui : préciser...

Dates ou modalités d'inscription et délai d'accès : délai estimé d'un mois, selon nécessités d'adaptation du programme et disponibilités des apprenants.

Conditions tarifaires : € / heure / personne – Tarif groupe : nous consulter.

Objectifs de la formation

Objectif terminal : atteindre le degré 4 du cadre national de référence de l'ANLCI et être préparé à la certification Le Robert.

- Consolider les fondamentaux de la lecture et de l'écrit
- Utiliser l'écrit dans la vie sociale et professionnelle
- Consolider les acquis et se préparer à la certification

Méthodes mobilisées :

- Enseignement explicite (modélisation → pratique guidée → pratique autonome)
- Approche actionnelle adaptée aux publics peu scolarisés
- Pédagogie active et collaborative
- Ludopédagogie (jeux de cartes, dés, plateaux, jeux de rôles)

Matériel nécessaire pour suivre la formation : aucun

Modalités d'évaluation des apprenants et apprenantes :

- Évaluations formatives sur LMS avec obtention de badges
- Questionnements intermédiaires oraux continus
- Évaluation formative en fin de séquence
- Épreuves blanches de la certification Le Robert.

Un questionnaire de satisfaction sera réalisé en fin de formation et dans les 3 à 6 mois suivant la formation. Une attestation de réalisation mentionnant les connaissances et compétences acquises sera délivrée à l'issue de la formation à l'apprenant, par email et dans un délai d'un mois.

Ruban pédagogique

Le ruban pédagogique décrit, séquence par séquence, le parcours des apprenants et apprenantes, c'est-à-dire les choix qui ont été faits (de contenus, activités, techniques et ressources pédagogiques) pour atteindre les objectifs de formation décrits précédemment. Une séquence est consacrée à l'évaluation des connaissances et compétences acquises.

FRANÇAIS – LIRE, COMPRENDRE ET ECRIRE POUR LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE – REMISE A NIVEAU	
Phase 1	
MODULE 1 – CONSOLIDER LES FONDAMENTAUX DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRIT	
<i>Du décodage automatisé à la compréhension explicite</i>	
Module 1 / Séquence 1 :	Lire avec précision et fluidité
Objectif pédagogique :	<i>Automatiser le décodage, améliorer la fluence et accéder au sens global de textes courts.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Lecture guidée – Lecture répétée</i>
Contenus & activités :	• Correspondances graphème/phonème complexes • Lecture à voix haute guidée

	• Jeux chronométrés de lecture (phrases, textes courts) • Repérage explicite du sens global
Ressources :	<i>Textes fonctionnels – Textes courts authentiques – Audio – LMS</i>
Évaluation :	Lecture à voix haute évaluée (fluidité, exactitude) Questionnaire de compréhension simple
Module 1 / Séquence 2 :	Comprendre un texte : stratégies explicites
Objectif pédagogique :	<i>Mettre en œuvre des stratégies de compréhension (anticipation, inférences simples, reformulation).</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Lecture stratégique – Travail collaboratif – Jeux de compréhension</i>
Contenus & activités :	• Anticiper à partir du titre et des images • Repérer informations explicites / implicites simples • Reformuler oralement et par écrit • Jeux de questions-réponses
Ressources :	<i>Articles courts – Affiches de stratégies – LMS</i>
Évaluation :	• Compréhension écrite guidée • Reformulation écrite courte
Module 1 / Séquence 3 :	Écrire des phrases correctes et utiles
Objectif pédagogique :	<i>Produire des phrases simples, correctes et compréhensibles.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Écriture guidée</i>
Contenus & activités :	• Structure de la phrase simple • Accord sujet/verbe • Ponctuation de base • Dictées négociées et jeux de phrases
Ressources :	<i>Cartes grammaticales – Modèles – Fiches règles</i>
Évaluation :	• Production écrite courte • Dictée ciblée
Module 1 / Séquence 4 :	Lire et écrire autour d'un objet culturel simple
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre et produire des écrits simples à partir d'un support culturel.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>

Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Lecture accompagnée – Approche culturelle</i>
Contenus & activités :	• Lecture d'un texte narratif court (conte, témoignage) • Découverte d'une œuvre iconographique • Écriture d'un court texte personnel
Ressources :	<i>Textes patrimoniaux courts – Images – Audio</i>
Évaluation :	• Compréhension écrite • Production écrite contextualisée
Module 1 / Séquence 5 :	<i>Projet collaboratif : « Raconter une histoire commune »</i>
Objectif pédagogique :	<i>Produire collectivement un récit simple et structuré.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel – Travail collaboratif</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet</i>
Contenus & activités :	• Choix d'un thème culturel commun • Planification collective • Rédaction et mise en voix
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 Photos – Outils numériques simples</i>
Évaluation :	• Production collective • Mobilisation intégrée des compétences • Autoévaluation guidée
FRANÇAIS – LIRE, COMPRENDRE ET ECRIRE POUR LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE – REMISE A NIVEAU Phase 1 MODULE 2 – UTILISER L'ÉCRIT DANS LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE <i>Comprendre et produire des écrits fonctionnels</i>	
Module 2 / Séquence 1 :	<i>Lire des écrits fonctionnels</i>
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre des documents du quotidien et du travail.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Simulation – Analyse guidée – Jeux de repérage</i>
Contenus & activités :	• Consignes, messages, affiches • Repérage d'informations utiles • Reformulation
Ressources :	<i>Documents authentiques – Fiches stratégies – Activités sur LMS</i>
Évaluation :	<i>Compréhension écrite fonctionnelle</i>

Module 2 / Séquence 2 :	Écrire pour communiquer efficacement
Objectif pédagogique :	<i>Maîtriser les règles orthographiques les plus fréquentes.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Écriture guidée – Modélisation – Jeux de rôles écrits</i>
Contenus & activités :	• Courriel simple • Message professionnel court • Politesse et clarté • Feedback immédiat
Ressources :	<i>Modèles – LMS</i>
Évaluation :	Production écrite fonctionnelle
Module 2 / Séquence 3 :	Orthographe et vocabulaire usuels
Objectif pédagogique :	<i>Produire des écrits simples adaptés à différents contextes.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Dictée active</i>
Contenus & activités :	• Homophones grammaticaux • Lexique professionnel courant • Jeux de mémorisation
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – Cartes mots – Modèles</i>
Évaluation :	• Dictée ciblée • Exercices contextualisés
Module 2 / Séquence 4 :	Culture et écrits du réel
Objectif pédagogique :	<i>Lire et écrire à partir de supports culturels.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Pédagogie de projet culturel</i>
Contenus & activités :	• Articles culturels simples • Affiches, images, tableaux • Écriture d'opinion simple
Ressources :	<i>Œuvres visuelles – Photos – Fiches lexique</i>
Évaluation :	Compréhension et production écrite
Module 2 / Séquence 5 :	<i>Projet collaboratif : « Créer un document utile »</i>
Objectif pédagogique :	Produire un écrit collectif fonctionnel (livret, affiche, programme, tutoriel, guide)
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>

Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet</i>
Contenus & activités :	• Choix d'un besoin • Benchmark • Scénarisation collective • Exercice de visualisation • Production collective • Présentation orale
Ressources :	<i>Matériel produit et utilisé lors des séquences 1 à 4 Photos - Vidéo</i>
Évaluation :	• Production écrite collective • Présentation orale • Autoévaluation • Évaluation par les pairs
FRANÇAIS – LIRE, COMPRENDRE ET ECRIRE POUR LES SITUATIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET PROFESSIONNELLE – REMISE A NIVEAU Phase 1 MODULE 3 – CONSOLIDER LES ACQUIS ET SE PRÉPARER À LA CERTIFICATION	
Module 3 / Séquence 1 :	Lire comme à l'examen
Objectif pédagogique :	<i>Comprendre des textes proches de la certification Le Robert.</i>
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie - Questionnement – Entraînement guidé</i>
Contenus & activités :	• Textes types • Stratégies de réponse • Gestion du temps
Ressources :	<i>Supports type certification</i>
Évaluation :	Compréhension écrite normée
Module 3 / Séquence 2 :	Écrire avec précision
Objectif pédagogique :	Produire des écrits courts corrects et clairs.
Durée et modalité :	<i>12 heures en présentiel</i>
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Écriture guidée – Réécriture – Feedback immédiat</i>
Contenus & activités :	• Clarté syntaxique • Orthographe fonctionnelle • Reformulation
Ressources :	<i>Modèles – Fiches règles – LMS</i>
Évaluation :	Production écrite type certification

Module 3 / Séquence 3 :	Automatismes linguistiques
Objectif pédagogique :	Renforcer les automatismes en orthographe et grammaire.
Durée et modalité :	12 heures en présentiel
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Entraînement adaptatif</i>
Contenus & activités :	• Jeux grammaticaux • Exercices chronométrés • Feedback immédiat
Ressources :	<i>Jeux en présentiel – LMS</i>
Évaluation :	Tests ciblés
Module 3 / Séquence 4 :	Culture et langue française
Objectif pédagogique :	Mobiliser la langue à partir d'objets culturels.
Durée et modalité :	12 heures en présentiel
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative – Ludopédagogie – Approche culturelle – Débat – Écriture réflexive</i>
Contenus & activités :	• Œuvres accessibles • Expression personnelle
Ressources :	<i>Supports culturels</i>
Évaluation :	Production écrite contextualisée et autonome
Module 3 / Séquence 5 :	Projet collaboratif final : « Se préparer à l'écrit réel »
Objectif pédagogique :	<i>Mobiliser l'ensemble des compétences dans un projet final.</i>
Durée et modalité :	12 heures en présentiel
Techniques pédagogiques :	<i>Enseignement explicite - Pédagogie active et collaborative - Pédagogie de projet - Simulation</i>
Contenus & activités :	• Préparation d'une salle d'examen fictive • Rôles jury/candidat • Épreuves blanches orales et écrites • Mise en situation globale • Analyse collective • Autoévaluation
Ressources :	<i>Portfolio de formation</i>
Évaluation :	Évaluation globale des compétences acquises

Au terme de la formation, les apprenants disposeront des ressources suivantes : fiches de synthèse papier des connaissances acquises au cours de la formation (transmises en Pdf à l'apprenant sur demande).

Règlement intérieur de l'organisme de formation

Article 1 - Objet et champs d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par GrandsEnsemble. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire au plus tard avant son inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Le règlement définit les mesures à respecter en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. Il énonce également des conditions générales de réalisation des prestations et précise les sanctions possibles en cas de non-respect de ces règles.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques exige de chacun le respect des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de prestation, et de toute consigne imposée par la direction de GrandsEnsemble et par les formateurs et formatrices, s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chacune et chacun doit prendre soin, en fonction de ses connaissances et compétences et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions. Toute mauvaise exécution de cette obligation est constitutive d'une faute.

Toute personne ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation, notamment de formation, présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, résultant par exemple d'une défectuosité du système de protection, peut se retirer comme la loi lui en donne le droit. Elle doit en avvertir immédiatement le ou la responsable de la prestation, GrandsEnsemble et le cas échéant son employeur.

Il est conseillé aux stagiaires d'informer les formateurs et formatrices de tout problème de santé ou situation de handicap nécessitant un aménagement des conditions de formation. Les stagiaires peuvent également contacter le référent handicap en envoyant un mail à

formation@grandsensemble.org.

Dans le cas d'une prestation à distance, il est impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'activité, notamment l'entreprise de la personne bénéficiaire. GrandsEnsemble ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les prestations et en particulier liés à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Article 3 - Consigne d'incendie

À son arrivée dans les locaux, chaque personne doit prendre connaissance des consignes de sécurité incendie : plan d'évacuation et localisation des extincteurs. Tout témoin d'un début d'incendie doit immédiatement prévenir les secours en composant le 18 ou le 112 et alerter le responsable de la prestation ou des services de sécurité.

En cas d'alerte, les personnes doivent cesser immédiatement leurs activités et suivre calmement les instructions du responsable de la sécurité incendie ou des services de secours.

Article 4 - Drogues, alcool, tabac

La possession de drogues ou d'alcool au sein des lieux de formation est strictement interdite. Il est strictement interdit de se présenter en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

Article 5 - Accident

Les personnes victimes d'un accident – survenu pendant la prestation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de prestation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement les secours en composant le 18 ou le 112 puis un représentant de GrandsEnsemble. Cette information doit être faite le plus rapidement possible, au plus tard dans les 24 heures, sauf force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime.

Article 6 - Mesures sanitaires

En réponse à la pandémie de COVID-19, les personnes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur, y compris mais sans s'y limiter, le port du masque, la distanciation sociale ou l'utilisation des solutions désinfectantes mises à disposition.

Article 7 - Protection des données : Respect du RGPD

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en envoyant un mail au responsable de la prestation, ou pour les stagiaires de la formation professionnelle à formation@grandsensemble.org.

Il est précisé que certaines données doivent être archivées pendant une durée déterminée à des fins de conformité légale et de traçabilité (ex. données de facturation, registres d'assiduité). Les données archivées sont accessibles uniquement aux personnes autorisées et utilisées uniquement pour répondre aux obligations légales. À l'expiration des périodes légales d'archivage, les données seront supprimées de manière sécurisée.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 8 - Locaux et matériel

D'une manière générale, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur des locaux et le port des équipements de protection individuelle propres à la formation dont ils et elles bénéficient.

L'utilisation des locaux et du matériel mis à disposition sont réservés aux seules fins définies par la prestation. Les stagiaires doivent prendre soin du matériel qui leur est confié et respecter les consignes d'usage. Ils et elles doivent prévenir immédiatement le ou la responsable en cas d'anomalie du matériel.

Article 9 - Tenue vestimentaire

Des prescriptions vestimentaires peuvent être demandées aux stagiaires pour leur sécurité si les activités l'exigent.

Article 10 - Assiduité en formation

La ponctualité et le respect des horaires sont une manifestation de respect à l'égard de chacune et chacun. Toutes les personnes participant à la formation doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Les stagiaires sont aussi tenus au respect d'une obligation d'assiduité. Cette obligation consiste notamment à respecter le contenu des programmes, à participer activement aux activités prévues, à réaliser en temps utile les travaux attendus, à signer les feuilles d'émargement, etc.

Tout défaut d'assiduité est enregistré par le ou la responsable de la formation et doit faire l'objet d'une information aux prescripteurs et financeurs des prestations ou de la rémunération perçue par le ou la bénéficiaire. Le cas échéant, il peut entraîner une retenue sur rémunération, conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue des actions de formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation seront remis aux stagiaires par les formateurs et formatrices, et selon le cas à l'employeur, l'administration ou l'organisme qui finance l'action.

Article 11 - Harcèlement et discrimination

Toutes les personnes s'engagent à adopter un comportement respectueux des règles élémentaires du vivre ensemble et à créer un environnement de travail sûr, respectueux et équitable pour chacune et chacun. Le harcèlement moral et sexuel est strictement interdit, ainsi que tout comportement contraire aux dispositions du Code du travail et du Code pénal (comportements discriminatoires, menace, injures, etc.), quel que soit le mode de communication utilisé (téléphone, mail, etc.).

Toute personne s'en considérant victime ou témoin peut déposer une réclamation en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. Aucune personne ne peut être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de faits de harcèlement ou de comportements discriminatoires ou pour les avoir relatés.

Article 12 – Services numériques, droit à l'image et droits d'auteur

Sauf autorisation des responsables de la formation, il est interdit :

- de photographier, d'enregistrer ou de filmer une session de formation ;
- de diffuser les contenus protégés par le droit d'auteur, notamment les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées ;
- de céder à titre gratuit ou de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis par Grands Ensemble ou ses formateurs et formatrices ;

- de diffuser des coordonnées personnelles (identifiants, adresses électroniques, adresses postales, numéros de téléphone...).

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - Sanctions

Tout manquement à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par les responsables de la formation, de GrandsEnsemble ou son représentant. Il pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de sanctions parmi lesquelles : rappel à l'ordre oral ; avertissement écrit ; mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat ; exclusion temporaire ou exclusion définitive.

Lorsque GrandsEnsemble prends une sanction, la sanction décidée fait l'objet d'une notification écrite et motivée à la personne concernée. Avisé de cette saisine, elle devra en retour donner toutes les explications nécessaires dans les meilleurs délais. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de GrandsEnsemble. Après analyse, une réponse écrite sera faite à la personne concernée indiquant l'application ou non de la sanction. Le cas échéant, GrandsEnsemble informe l'employeur et/ou l'organisme prenant à sa charge les frais de prestation de la sanction prise.

Article 14 – Délégués des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant des stagiaires au scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 – Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation devra être formulée par écrit en envoyant un mail à formation@grandsensemble.org. GrandsEnsemble s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

PUBLICITÉ ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 16 - Publicité et modifications du règlement intérieur

Le règlement intérieur est mis à la disposition sur simple demande et consultable sur le site internet de Grands Ensemble.

Le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications afin de s'adapter aux évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles. Toute modification sera portée à la connaissance des stagiaires par mise à disposition sur le site internet de GrandsEnsemble. Les modifications entreront en vigueur un mois après leur diffusion, sauf disposition contraire.